

**SOUTIEN D'URGENCE AUX CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES, AUTOENTREPRENEURS ,
AGRICULTEURS SUITE AU Covid 19-(avril/mai 2020)**

Programme	6574-
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • dirigeant non salarié d'une entreprise de 3 salariés au plus dans le domaine du commerce ou de l'artisanat, exploitant agricole à titre principal ou autoentrepreneur • dont l'entreprise est inscrite au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des actifs agricoles • en règle avec l'administration • ayant démarré son activité au plus tard au 31 décembre 2019 • avec son siège social et une part au moins de son activité en Sarthe • dont l'entreprise a subi un impact du fait du confinement
Condition(s) d'attribution	<p>- Attestation sur l'honneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivre de son activité (il ne s'agit pas d'une activité accessoire ou complémentaire, ou en démarrage) • Ne pas être bénéficiaire des minima sociaux (dont le RSA) • Revenu d'activité d'avril inférieur ou égal à 500 € • L'ensemble des revenus du ménage sur le mois d'avril ne doit pas être supérieur à 500 € par membre du foyer fiscal
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	Session du 30 avril 2020
Détermination de l'aide	<p>500€ pour une personne seule 700€ pour un ménage 100€ par enfant supplémentaire</p> <p>Aide unique au titre de la crise sanitaire COVID-19</p>
Modalité(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • saisine d'un formulaire (papier ou en ligne) avec attestation sur l'honneur et RIB avant la date limite de un mois après la fin du confinement)] • examen du dossier par une commission mixte Département/Chambres consulaires/Sarthe tourisme

	<ul style="list-style-type: none">• notification et versement de la subvention
Service(s) chargé(s) de l'instruction	DGA Infrastructures et Développement territorial Direction des Territoires, de l'Agriculture et du Développement durable 5, rue Joseph-Marie Jacquard 72072 LE MANS CEDEX 9 contact.covid@sarthe.fr

Mise à jour : avril 2020